

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Isabelle DESSERY, Evelyne DESSUILLE, Emilie CHOISMIN, Séverine LEGRANGER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Didier VOITURONT, Frédéric MULLER, Jonathan PETITALOT, Brigitte VASSEUR, Chantal CHARPENTIER, Fabrice LOCMONT

Etaient absentes représentées : Laurence BERTRAND donne pouvoir à Jonathan PETITALOT, Marion FREDON donne pouvoir à Baptiste LECAT

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe FERCOT

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles citées ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement :

Référence cadastrales	Situation – lieu-dit	Surface	Observations
ZR 87	ZAC	451 m ²	
ZR 88	ZAC	925 m ²	
ZR 180	ZAC	230 m ²	
ZR 383	Impasse du Moulin	80 m ²	
ZR 384	Impasse du Moulin	78 m ²	
ZR 385	Impasse du Moulin	69 m ²	
AB 218	Rue de Picardie	165 m ²	Voirie locatifs OPAC rue de Picardie
AB 223	Rue de Picardie	149 m ²	
AB 228	Rue de Picardie	33 m ²	
AB 98	Rue du Fayel	66 m ²	Acquisition en 2021
F 849	Le Marais de Longueil	400 m ²	Entre base nautique et autre étang
F851	Le Marais de Longueil	6806 m ²	Entre base nautique et autre étang
AC 93	Rue du Muguet	103 m ²	Entre salle Pierre Cauet et rond-point
AA 59	Rue de Flandre	70 m ²	Trottoir acheté à Monsieur Gravelines
AA 65	Rue de Flandre	46 m ²	Trottoir acheté à Monsieur Mollet
AA 66	Rue de Flandre	36 m ²	Trottoir acheté à Monsieur Boucher
ZI 329	Le Moulin David	2308 m ²	
ZI 326	Le Moulin David	2341 m ²	
ZI 317	Chemin Procession	53 m ²	
ZI 320	Le Moulin David	310 m ²	
ZI 311	Chemin Procession	71 m ²	
ZI 310	Chemin Procession	221 m ²	
ZI 308	Chemin Procession	396 m ²	
ZI 305	Chemin Procession	269 m ²	
ZI 300	Chemin Procession	60 m ²	
ZI 297	Chemin Procession	143 m ²	
ZI 292	Chemin Procession	123 m ²	

ZI 289	Chemin Procession	28 m ²	
ZI 284	Chemin Procession	395 m ²	
ZI 281	Chemin Procession	155 m ²	
ZI 276	Chemin Procession	211 m ²	
ZI 273	Chemin Procession	395 m ²	
ZI 268	Chemin Procession	151 m ²	
ZI 397	Chemin Procession	269 m ²	
ZI 396	Chemin Procession	108 m ²	

✓ **OUVERTURES DOMINICALES**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser l'ouverture du supermarché du Groupe Moritz Global – 202 rue de Picardie à Longueil Sainte Marie pour douze dimanches en 2023, du 15 octobre 2023 au 31 décembre 2023.

✓ **TARIFS DE LOCATION DES SALLES – ANNEE 2023**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 2 novembre 2022, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs de location des salles pour l'année 2023 comme suit :

SALLE MULTIFONCTIONS (Rue de la Gare) 300 pers. (260 pers. assises)		2021	2022	2023
Location Week-end (du vendredi à 14h00 au lundi 9h) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié (de la veille 9h au surlendemain 9h)	Particuliers et sociétés de la commune	730 € (acompte : 365 €)	740 €	750 €
	Particuliers, Associations et sociétés extérieurs	1 320 € (acompte : 660 €)	1 340 €	1 360 €
Location jour de semaine (24 heures) le mardi, mercredi, jeudi à l'exception des jours fériés	Particuliers de la commune	250 € (acompte : 125 €)	255 €	260 €
	Sociétés de la commune	350 € (acompte : 175 €)	355 €	360 €
	Particuliers, associations et sociétés extérieures	650 € (acompte : 325 €)	660 €	670 €
Associations de la commune (48 heures)	1 ^{ère} et 2 ^{ème} location/an	gratuite	gratuite	gratuite
	3 ^{ème} location	400 €	405 €	410 €
	4 ^{ème} location et suivantes	730 €	740 €	750 €
Prestation de ménage uniquement due en cas de prêt gratuit exceptionnel		168 €	170 €	175 €
Caution		2 000 €	2 000 €	2000 €

MAISON DES ASSOCIATIONS (Place Charles de Gaulle) 40 pers.		<i>louée uniquement aux particuliers de la commune ou prêtée gratuitement aux associations</i>	2021	2022	2023
Week-end	48h du samedi 8h30 au lundi 8h15	160 € (acompte : 80 €)	160 €	165 €	
Noël	48h du 24/12 8h30 au 26/12 8h15				
Jour de l'an	48h du 31/12 8h30 au 02/01 8h15				
Jeudi de l'Ascension	du mercredi 17h au vendredi 8h15				
Caution		400 €	400 €	400 €	
Gratuité à la famille longueilloise d'un défunt ou à la famille d'un défunt longueillois			gratuité	gratuité	

SALLE PIERRE CAUET (Place Charles de Gaulle) 100 pers. Assises		2021	2022	2023
Location Week-end (du vendredi à 13h15 au lundi 8h30) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié (de la veille 8h30 au lendemain 8h30)	Particuliers et sociétés de la commune	320 € (acompte : 160 €)	325 €	330 €
	Particuliers et sociétés extérieurs	580 € (acompte : 290 €)	590 €	600 €
Location jour de semaine (24 heures) le mercredi et le jeudi à l'exception	Particuliers et sociétés de la commune	106 € (acompte : 53 €)	110 €	115 €

des jours fériés	Particuliers et sociétés extérieurs	264 € (acompte : 132 €)	270 €	275 €
Associations locales (48 heures)	1 ^{ère} location	gratuite	gratuite	gratuite
	2 ^{ème} location	gratuite	gratuite	gratuite
	3 ^{ème} location et suivantes	152 €	155 €	160 €
Prestation de ménage uniquement due en cas de prêt gratuit exceptionnel		85 €	90 €	95 €
Ciné Rural		gratuit	gratuit	gratuit
Caution		1 500 €	1 500 €	1 500 €

✓ **TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE – ANNEE 2023**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 2 novembre 2022, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2023 comme suit :

CIMETIERE		2021	2022	2023
Concession de terrain	Trentenaire	370 €	375 €	380 €
	Cinquantenaire	450 €	455 €	460 €
Concession dans le columbarium	Trentenaire	370 €	375 €	380 €
	Cinquantenaire	450 €	455 €	460 €
Caveau 2 places déjà installé			1 580 €	1 600 €

✓ **TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances du 2 novembre 2022, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2023 comme suit :

NATURE DE L'OCCUPATION - ACTIVITES	MODE DE TAXATION	TARIF 2018	TARIF 2023
Commerce ambulant (stationnement de plus d'une heure) – 1 jour par semaine	Forfait annuel	120 €	150 €
Commerce ambulant (stationnement de plus d'une heure) – à partir de 2 jours par semaine	Forfait annuel	200 €	250 €

✓ **DECISIONS MODIFICATIVES ET VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, la délibération n°2022.03.24 du 16 mars 2022 décidant d'attribuer la subvention de 21 000 € à l'ECOM dont 16 000 € ont déjà été versés en avril 2022 et 5 000 € devaient être versés en septembre en fonction de la reprise des cours. Il rappelle également aux membres du conseil, la délibération n° 2022.06.55 du 23 juin 2022 décidant de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'ECOM sur l'année 2022. Les cours de musique ayant repris dans le cadre du projet « orchestre à l'école », et conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 2 novembre 2022, l'assemblée, à l'unanimité, décide de prévoir les crédits suffisants afin de verser les subventions prévues à l'ECOM et d'effectuer le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
65741	Subvention de fonctionnement	+9 000			
6558	Autres contributions obligatoires	-8 800			
65315	Formations	-200			

INSTITUTION DU REVERSEMENT OBLIGATOIRE DE LA PART COMMUNALE DE TAXE AMENAGEMENT-

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, à hauteur de 5 % du produit de la taxe pour l'EPCI, compte tenu de la compétence eau potable reprise par la Plaine d'Estrées, conformément à l'avis rendu en commission de finances du 2 novembre 2022.

✓ **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Les membres du conseil municipal, décident de suivre l'avis de la commission de finances du 2 novembre 2022, et de refuser la mise en non-valeur des créances communales énoncées ci-dessous par 18 voix pour et une abstention :

EXERCICE	N° PIECE	OBJET	RESTE DU
2017	T-1206	Restauration scolaire	84,50
2017	T-1206	Restauration scolaire	22,63
2017	T-1485	Restauration scolaire	16,50
2017	T-1485	Restauration scolaire	16,80
2017	T-1656	Restauration scolaire	6,60
2017	T-1656	Restauration scolaire	2,80
2017	T-1829	Restauration scolaire	59,40
2017	T-1829	Restauration scolaire	96,60
2018	T-1101	Restauration scolaire	52,80
2018	T-1101	Restauration scolaire	39,20
2018	T-1301	Restauration scolaire	57,40
2018	T-1301	Restauration scolaire	79,20
2018	T-204	Restauration scolaire	52,80
2018	T-204	Restauration scolaire	79,80
2018	T-423	Restauration scolaire	59,40
2018	T-423	Restauration scolaire	42,00
2018	T-589	Restauration scolaire	49,50
2018	T-589	Restauration scolaire	33,60
2018	T-777	Restauration scolaire	49,50
2018	T-777	Restauration scolaire	33,60
2018	T-922	Restauration scolaire	42,90
2018	T-922	Restauration scolaire	41,40
		TOTAL	1 018.93

✓ **DEPRECIATION DE CREANCES DE PLUS DE 2 ANS**

Actuellement, les créances de plus de 2 ans représentent la somme de 3 932 €. Après avis favorable des membres de la commission réunis le 2 novembre 2022, l'assemblée, à l'unanimité, décide de provisionner par :

- Un mandat d'ordre mixte au compte 681 pour un montant plancher de 983 € soit 25 %, au titre des dépréciations des créances douteuses et contentieuses supérieures à deux ans.

✓ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DU COMPIEGNOIS – ANNEE 2022**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 2500 € pour l'année 2022 à la Coopérative Scolaire du Compiègnais et d'effectuer un virement de crédit comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
6061	Fournitures non stockables	- 2 500.00			
65741	Subventions de fonctionnement	2 500.00			

✓ **RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS**

Après avis favorable des membres de la commission de finances réunis en date du 2 novembre 2022, l'assemblée, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire à recruter quatre agents recenseurs contractuels, à temps non complet, pour la période du 2 janvier 2023 au 28 février 2023,
- De rémunérer ces agents recenseurs contractuels sur la base d'un forfait ;
- De fixer le montant du forfait à 1 000 euros brut par agent recenseur.

✓ **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

L'assemblée, décide d'adopter le règlement intérieur à compter du 1er décembre 2022 qui leur a été présenté en annexe par 15 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

✓ **ADHESION A LA CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE PAIE A FACON**

L'assemblée, à l'unanimité, décide de confier, à compter du 1^{er} janvier 2023, le traitement des paies du personnel communal et des indemnités des élus au Centre de Gestion de l'Oise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec le Centre de Gestion de l'Oise.

Longueil Sainte Marie, le 18 novembre 2022

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY

